

## APPEL À COMMUNICATIONS



## L'ASTEE

Créée en 1905, l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement, ex-AGHTM) est une association reconnue d'utilité publique. Elle rassemble des experts, chercheurs, scientifiques et praticiens issus d'organismes publics et privés intervenant dans les services publics locaux de l'environnement dans le but d'élaborer ensemble doctrines partagées et recommandations.

Reconnue d'utilité publique, elle est habilitée à émettre des avis sur des questions scientifiques et techniques dans ses champs de compétences : l'alimentation en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets, la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des espaces naturels, la qualité durable de l'environnement.

## Les congrès de l'ASTEE

L'ASTEE organise tous les ans un congrès national qui vise à rassembler la communauté nationale du monde de l'eau et de l'environnement pour discuter des innovations technologiques et des évolutions professionnelles.

Ce congrès est notamment l'occasion de présenter les résultats des travaux de la quarantaine de groupes de travail de l'association, qui sont animés par ses différentes commissions scientifiques et techniques.

## Le congrès de Nantes

Le congrès 2013 aura lieu à Nantes. Nantes a été élue capitale verte européenne pour 2013, elle accueillera à ce titre et pour la première fois en France le Sommet mondial Écocité, évènement international sur les enjeux majeurs liés au développement urbain durable.

Pour cette raison, le thème général du congrès de l'ASTEE 2013 sera donc le développement urbain durable.

## La nature des communications attendues

Sont attendues des communications, si possible transversales à plusieurs services urbains, destinées à un public de professionnels. Le caractère opérationnel et finalisé du travail présenté sera un critère de sélection très important.

Les contributions faisant référence aux questions liées à l'impact du changement climatique et celles liées aux relations entre la nature et la ville pourront être retenues. Les questions associées aux transports et aux déplacements sont exclues de cet appel à communications.

Sont attendues des communications structurées autour de l'un ou l'autre des cinq thèmes suivants :

### 1 Eau, Déchets et Santé

Si les grandes questions sanitaires à l'origine du mouvement hygiéniste ont été résolues dans les villes françaises, de nouvelles interrogations apparaissent cependant sur les liens entre la santé des citoyens et la gestion technique des villes : sécurité de l'alimentation en eau, toxicité des polluants émergents, devenir des déchets solides et des boues de stations d'épuration, etc. Au-delà d'un bilan des risques actuels ou émergents, sont attendues des communications abordant les risques d'une façon systémique et interservices. Les communications portant sur l'analyse globale des modalités de gestion des déchets solides et liquides (par exemple ACV) depuis leur collecte jusqu'à leur valorisation, ont également leur place dans ce thème.



### 2 Ville et Ingénierie écologique

Il s'agit de présenter des expériences d'ingénierie écologique (c'est-à-dire fondées sur l'utilisation des propriétés du vivant) dans le cadre de projets urbains conçus dans l'optique de mieux intégrer la nature et la ville et de s'inscrire dans une démarche de long terme. Les communications liées à la gestion ou à la réhabilitation de milieux aquatiques urbains « naturels » ou à la création de nouveaux milieux aquatiques ou humides en lien avec des problématiques de gestion de l'eau en ville (assainissement, pluvial, décontamination...), et de façon plus large aux relations entre l'eau et la ville sont particulièrement attendues. Au-delà de la présentation des aménagements eux-mêmes, il est très fortement souhaité que les communications abordent la question des enjeux sociaux et économiques liés et la façon dont ils ont pu être mis à profit dans la réussite des projets. Il est également souhaité que les communications abordent la question des services urbains susceptibles d'être rendus par la nature (par exemple utilisation de l'eau et/ou de la végétation pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, biodiversité, cadre de vie, etc.). A ces divers titres, la pluridisciplinarité des projets proposés sera un important critère de sélection.

### 3 Planification urbaine durable et services urbains

Les besoins liés à l'alimentation en eau, à l'assainissement des eaux usées, à la gestion des eaux pluviales, à la collecte et au traitement des déchets... sont fortement dépendants de la structure de la ville. Le choix judicieux des zones de développement et des espaces naturels à préserver peut minimiser considérablement ces besoins. Comment cette planification peut-elle se mettre en place pour permettre une évolution plus harmonieuse des villes actuelles ? Comment est-elle intégrée dans la conception des éco-quartiers ? Quels sont les impacts prévisibles du mode d'urbanisation (étalement urbain, densification) et du changement climatique sur le cycle de l'eau en ville (dimensionnement des infrastructures, techniques alternatives, modélisation des flux, ...) et comment y faire face ? Est-il possible de mettre en place des approches synthétiques permettant de réaliser des bilans globaux sur des domaines variés comme la gestion des ressources en eau, la qualité environnementale de la ville, ses performances énergétiques, ou les impacts socio-économiques de son développement ? Comment concilier le temps long de retour sur investissement avec le temps plus court de l'action politique et du mandat ? Quelles sont les conséquences en termes d'efficacité à moyen et long terme ?



### 4 Maillage des services

Quelle est la bonne échelle territoriale pour gérer les grands services urbains (eau, assainissement, déchets, ...) ? Faut-il travailler sur des territoires plus larges de façon à mieux globaliser les ressources ou faut-il au contraire sectoriser davantage pour mieux tenir compte des particularités locales ? Comment mieux faire correspondre les territoires techniques et les territoires administratifs ? Comment peut-on bénéficier d'économies d'échelles (coûts) ou de gains d'échelles (performance) en évitant ou limitant les surcoûts d'organisation ? Au-delà des échelles territoriales, faut-il également remettre en cause les découpages techniques actuels ? Autant de questions pour lesquelles nous attendons des propositions de communications présentant soit des expériences de redéploiement soit des réflexions de principes.

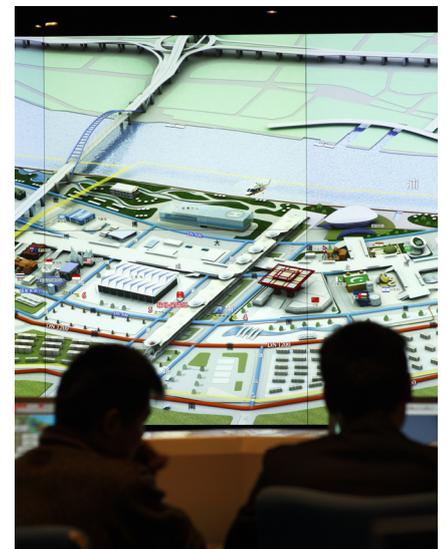


### 5 L'innovation technique au service de la ville de demain

L'objet de cette thématique est de permettre la présentation de technologies innovantes ou d'états de l'art techniques particulièrement intéressants dans la logique d'un développement urbain durable. Une liste non exhaustive de sujets possibles est la suivante :

- Oxydation
- Méthanisation
- Gestion des déchets : devenir des substances dangereuses
- Devenir des boues de STEP
- Economie du Phosphore
- Etc...

Il est souhaité que les communications puissent être organisées de façon à faire naître des débats/discussions sur les questions associées au rôle et aux contraintes de l'innovation technologique dans le développement durable des villes : Quelle est la pérennité des solutions proposées ? Comment tenir compte dès les choix d'aujourd'hui des évolutions futures, voire de l'adaptation ou de la réversibilité nécessaires pour faire face au changement global qui est en cours ? Un point particulièrement important qu'il est souhaité de voir traiter est le suivant : comment l'innovation dans les domaines de l'eau et de l'environnement peut-elle être créatrice d'emplois et de valeur ajoutée ? Comment, en particulier, peut-elle permettre le développement d'entreprises petites et moyennes ? Des présentations d'exemples réussis sont particulièrement attendues.



# APPEL À COMMUNICATIONS

## Éléments pratiques

### Répondre à l'appel à communications...

Les personnes souhaitant proposer une communication devront soumettre avant le 31 août 2012 un résumé de 1 à 2 pages au secrétariat de l'ASTEE par voie électronique à l'adresse : **nantes2013@astee.org**

ou, par voie postale à :

**ASTEE**  
**Congrès Nantes 2013**  
**51 rue Salvador Allende**  
**92 027 Nanterre Cedex**



*Devront être indiqués, le nom, le prénom, la structure et les coordonnées (mail, téléphone, adresse) du porteur de proposition, ainsi que les noms des auteurs complémentaires.*

## Le comité d'organisation

### Président

- **Bernard CHOCAT**, INSA de Lyon, Vice-Président de l'ASTEE en charge de la recherche.

### Membres

- **Jean BARON**, Eau de Paris, Président de la CST Corrosion et protection des réseaux
- **Marcel BELLIOU**, Président de l'AdP « Villes en Développement »
- **Denys BREYSSE**, Université de Bordeaux
- **Célia DE LAVERGNE**, ASTEE
- **Jean Claude DEUTSCH**, LEESU, ENPC
- **Philippe DUPONT**, ONEMA, Président de la CST CREMA\*
- **Dominique GATEL**, Veolia Eau, Président de la CST Eau Potable\*
- **Gérard HEGRON**, IFSTTAR
- **Solène LE FUR**, ASTEE
- **Philippe MAREST**, Nantes Métropole, Vice-Président de l'ASTEE en charge des Collectivités Territoriales
- **Gérard PAYEN**, Aquafed, Président du Comité des Affaires Européennes et Internationales
- **Marie-Noëlle PONS**, INPL Nancy, Présidente du Comité de la Recherche
- **Jean-Louis RIVOAL**, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Président de la section régionale Ouest de l'ASTEE
- **Jean Philippe TORTEROTOT**, Irstea, Secrétaire de l'ASTEE
- **Daniel VILLESOT**, Lyonnaise des Eaux, Président de la CST Assainissement

\* de l'ASTEE

## Calendrier

### 31 août 2012

Date limite de réception des propositions de communications (résumés de 1 à 2 pages).

### Octobre 2012

Sélection des communications par le comité d'organisation

### Novembre 2012

Notification aux auteurs

### Janvier 2013

Envoi des textes complets des communications.

## IMPORTANT

*Si la proposition est retenue, le porteur de proposition s'engage à fournir un texte complet qui sera publié dans TSM.*

*Cet engagement est ferme et conditionne la présentation orale le jour du congrès.*

*Les propositions non retenues pour une présentation orale pourront faire l'objet d'un poster et, si les auteurs le souhaitent, pourront également faire l'objet d'un texte écrit proposé à TSM pour publication.*